

LES DROITS DE L'HOMME EN ISLAM (PARTIE 2 DE 3) : ARTICLES 1, 2 ET 3

Évaluation:

Description: Seul Dieu octroie de véritables droits humains.

Catégorie: [Articles](#) [Sujets actuels](#) [Droits de l'homme](#)

par: Aisha Stacey (© 2012 IslamReligion.com)

Publié le: 12 Nov 2012

Dernière mise à jour le: 12 Nov 2012

L'islam fut révélé pour l'humanité tout entière. Ce n'est pas une religion qui s'adresse exclusivement aux Arabes, ou encore seulement aux hommes, aux riches ou aux pauvres. L'islam est la religion et le mode de vie qui assure aux hommes le respect de tous leurs droits. Celui qui nous a créés connaît mieux que quiconque ce qui est bon pour nous et Il nous a donné accès à tout le savoir dont nous avons besoin pour vivre heureux.



Ce savoir est accessible par l'intermédiaire du Coran et de la sounnah (hadiths) du prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui). L'islam a établi une structure légale et un code d'éthique destinés à protéger les droits des individus et ces droits incluent celui de vivre en toute sécurité.

Le prophète Mohammed a dit : « Quiconque se réveille, le matin, en se sentant en sécurité au sein de sa communauté, en étant libre de tout mal ou de toute maladie et en ayant suffisamment de provisions pour passer la journée, c'est comme s'il possédait le monde entier. » (at-Tirmidhi)

La shari'a (loi islamique) souhaite préserver cinq droits fondamentaux : le droit à la liberté de culte, la protection de la vie, la sauvegarde de l'intellect, la préservation de l'honneur et de la famille et l'inviolabilité des biens appartenant aux individus. Une communauté unie établit une base morale et éthique au sein de laquelle les droits individuels sont respectés. Bien que les droits des individus soient très importants, ils ne doivent jamais avoir préséance sur les droits de la communauté.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme contient trente articles qui cherchent à protéger la vie et la liberté et à garantir la sécurité pour tous les hommes, femmes et enfants. Il ne fait aucune doute qu'il y a beaucoup de bien dans cette déclaration, mais chaque article a déjà été traité, dans le passé, par Dieu et ce, à la fois dans le Coran et

dans les hadiths du Prophète.

Articles 1 et 2

1- Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

2- Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Coran et hadiths

Plusieurs versets du Coran soulignent la dignité, l'égalité et la fraternité du genre humain. De plus, Dieu affirme clairement que les droits et libertés s'appliquent à tous, indépendamment de la race, du genre, de l'origine sociale, de la nationalité, de la langue, de la couleur ou du statut social.

« Ô hommes! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, afin que vous fassiez connaissance entre vous. Certes, le plus noble d'entre vous, auprès de Dieu, est celui qui a la meilleure conduite. Certes, Dieu est Omniscient et très bien informé. » (Coran 49:13)

Dieu a créé l'homme afin qu'il agisse comme délégué, sur terre. L'être humain jouit d'un statut supérieur aux animaux et Dieu l'a chargé d'une grande responsabilité.

« Ne voyez-vous pas que Dieu a mis à votre service tout ce qui est dans les cieux et sur la terre, et qu'il vous a comblés de Ses bienfaits, aussi bien apparents que cachés? » (Coran 31:20)

Adam, le premier homme et père de l'humanité, fut honoré et traité avec respect et dignité. Dieu lui insuffla une âme, Il le façonna et ordonna aux anges de se prosterner devant lui. En honorant Adam, Dieu démontrait que tous les hommes qui allaient suivre mériteraient tout autant le respect et la dignité. L'islam affirme clairement que toute l'humanité descendant d'Adam, les hommes et les femmes sont frères et sœurs les uns des autres.

« Quand ton Seigneur dit aux anges : « Je vais créer un être humain à partir d'argile sonnante. Lorsque Je l'aurai bien façonné et que Je lui aurai insufflé de Mon esprit, jetez-vous prosternés devant lui. » (Coran 38:71-72)

Dieu dit, dans le Coran (49:10), que les croyants sont les frères les uns des autres et le prophète Mohammed rappelait sans cesse à ses fidèles la nécessité de maintenir les liens de fraternité. Il disait que nul n'atteindrait la véritable piété s'il ne souhaitait pas pour son frère (ou sa sœur) ce qu'il aimait pour lui-même.^[1]

Quand Mohammed comprit qu'il allait bientôt quitter ce monde, il s'adressa à toute l'humanité, en des termes poignants et mémorables, dans ce qui allait devenir le Sermon d'adieu. Devant quelques cent mille personnes debout sur les plaines d'Arafat, il dit : « Toute l'humanité descend d'Adam et Ève. Un Arabe n'est point supérieur à un non-Arabe, et un non-Arabe n'est point supérieur à un Arabe; et les Blancs ne sont point supérieurs aux Noirs, de même que les Noirs ne sont point supérieurs aux Blancs. Aucune personne n'est supérieure à une autre, si ce n'est en piété et en bonnes actions. Vous savez que chaque musulman est le frère de tous les autres musulmans. Vous êtes tous égaux. »^[2]

Article 3

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Coran et hadiths

« C'est pourquoi Nous avons décrété, pour les enfants d'Israël, que quiconque tue une personne – à moins qu'elle n'ait commis un meurtre ou semé la corruption – c'est comme s'il avait tué tous les hommes. Et quiconque sauve la vie d'une personne, c'est comme s'il avait sauvé tous les hommes. » (Coran 5:32)

Dieu affirme clairement, dans le Coran, que la vie humaine est sacrée. Le sang ne peut être répandu ni la vie enlevée sans aucune justification. Le droit à la vie est donné par Dieu à chaque individu, de manière égale. La vie, de même que l'honneur et la dignité qui y sont associés, nous sont confiés en gage, par Dieu. Nous sommes dans l'obligation de veiller les uns sur les autres, de même que sur notre propre personne. C'est pourquoi le suicide commis par désespoir de la miséricorde de Dieu ou pour toute autre raison est strictement interdit. Le caractère sacré de notre corps est inviolable et le corps d'une personne décédée doit être manipulé avec soin et solennité.

« Dis : « Venez, je vais vous réciter ce que votre Seigneur vous a interdit : ne Lui attribuez aucun associé, soyez bons envers vos parents et ne tuez pas vos enfants par crainte de pauvreté – Nous pourvoyons à vos besoins comme aux leurs – et ne vous approchez pas des choses indécentes, que ce soit ouvertement ou en secret. Et ne tuez pas la vie que Dieu a faite sacrée, sauf en toute justice. Voilà ce que Dieu vous

recommande; peut-être comprendrez-vous. » (Coran 6:151)

Dans son sermon d'adieu, le prophète Mohammed nous a rappelé l'importance des droits humains, en islam, quand il a dit : « **Considérez la vie et les biens d'autrui comme sacrés. Retournez à leurs propriétaires les biens qui vous ont été confiés. Ne causez de tort à personne afin que personne ne vous cause de tort. Et rappelez-vous que vous rencontrerez votre Seigneur et que vous devrez rendre compte de vos actions. »**

Footnotes:

[1] *Sahih Al-Boukhari*

[2] Le texte complet du sermon d'adieu se trouve, entre autres, dans Sahih al-Boukhari et dans Sahih Mouslim, de même que dans les ouvrages d'at-Tirmidhi et d'Ahmad.

L'adresse web de cet article:

<https://www.islamreligion.com/index.php/fr/articles/2598/les-droits-de-l-homme-en-islam-partie-2-de-3>

Copyright © 2006 - 2023 IslamReligion.com. Tous droits réservés.